

## AUTORISATION DE VOIRIE n° 08/2023

- pour occupation du domaine public routier
- pour entropôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds - livraison de matériaux

RM/AB/LD

Vu la demande du 07 juin 2023 de :

- l'entreprise CODIP 1275, avenue Jean Perrin 13290 Aix-en-Provence
- l'entreprise CO-MA-BAT 422, avenue de Violési 13320 Bouc-Bel-Air
- l'entreprise CEMEX chemin Joseph Roumanille 13320 Bouc-Bel-Air
- l'entreprise CALCAIRES REGIONAUX chemin Joseph Roumanille 13320 Bouc-Bel-Air

sollicitant l'autorisation de voirie relative au passage exceptionnel d'un poids lourds de P.T.A.C maximum de 32T dans le cadre de la construction d'une piscine située 351a, chemin de Sauvecanne pour le compte du propriétaire M. LE GRATIET Frédéric, [legratiet.f@wanadoo.fr](mailto:legratiet.f@wanadoo.fr)

Les entreprises précitées sont autorisées à :

**DETAIL DES TRAVAUX**

- PASSAGE ET STATIONNEMENT POIDS LOURDS 32 T. entre 7h00 et 18h00

**DESTINATION DU LIEU**

- 351a, chemin de Sauvecanne

**Période d'intervention** : à partir du lundi 03 juillet jusqu'au mardi 31 octobre 2023

**Durée probable en nombre de jours**: entre 4 et 8 jours (1 à 2 jours par entreprise)

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 juin 2023



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,  
Le Maire Adjoint**

Richard MALLIÉ